Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 26 novembre 2010

n° **13**

page 1/1

Rapporteur: Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET: Subventions de soutien aux projets « Visa Jeunes ».

Madame, Monsieur,

La commune de Châtellerault à travers le dispositif Visa Jeunes soutient les jeunes, dans la réalisation de leurs projets, qu'ils soient culturels, humanitaires, d'ordre social ou de prévention, d'aide à la mise en place de manifestations. Elle intervient à différents niveaux : logistique, assistance, conseil, ainsi que sur le champ financier par l'attribution d'une bourse. Cette dernière permet soit d'initier un budget, soit de soutenir la création d'un projet.

Les associations, « ADEIC », « SI T en mouvement » et « street life » participent activement à la vie de notre ville. Par leurs animations, elles contribuent à la programmation culturelle en direction de la jeunesse, en s'associant à la manifestation « Jeunes Talents » et en proposant différentes animations : organisation de la soirée, bar sans alcool, sessions de danse, et repas.

* * * * *

VU l'article L 1611-4 du code des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif « Visa Jeunes » et des projets d'initiatives de jeunes châtelleraudais.

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur création,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association « ADEIC » une subvention de 1000€.
- d'attribuer à l'association « street life » une subvention de 500 €.
- d'attribuer à l'association « SI T en mouvement » une subvention de 1000 €

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 021.2/6714/5370. Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 021.2/6574/5370.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 3/12/2010 n°4130
Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM